

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

**NOTE DE SERVICE**

N°2018 0008 MINEFID/SG/DGTCP

Par la présente, et en attendant l'adoption du projet de décret portant autorisation de perception de recettes relatives à certaines prestations de la Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes et des directions régionales chargées des transports et de ses textes d'application, sont homologués les tarifs desdites prestations conformément aux tableaux ci-après :

**A) PRESTATIONS RELATIVES AU PERMIS DE CONDUIRE**

N°	PERMIS DE CONDUIRE	TARIF EN FCFA
1	Permis de conduire / nouveau conducteur	16 000
2	Extension de permis de conduire - Nouvelle catégorie de PC	16 000
3	Remplacement de permis de conduire sécurisé (détérioré, expiré et revalidation des catégories)	7 000
4	Renouvellement de permis de conduire - Remplacement d'un ancien permis de conduire informatisé	6 000
5	PC Remplacement Ancien format non informatisé	14 000
6	Duplicata de permis de conduire (Cas de perte)	17 000
7	PC Duplicata Perte d'un Ancien format informatisé	17 000
8	PC Duplicata Perte d'un Ancien format non informatisé	25 000
9	Echange de permis de conduire - PC étranger contre PC burkinabè	20 000
10	Conversion de permis de conduire - PC militaire contre PC civil	8 000
11	Permis de conduire international	10 000

**B) PRESTATIONS RELATIVES AUX CARTES GRISES**

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
1	CG PMC Concessionnaires / Véhicules Charge utile ≤ à 1000 kg	20 000
2	CG PMC Concessionnaires / Véhicules Charge utile > à 1000 kg	23 000
3	CG PMC Concessionnaires / Vélocycleurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	16 000
4	CG PMC Véhicules Charge utile ≤ à 1000 kg	10 000

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
5	CG PMC Véhicules Charge utile > à 1000 kg	13 000
6	CG PMC Vélomoteurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	6 000
7	CG Changement de propriétaire / Véhicules Charge utile ≤ à 1000 kg	10 000
8	CG Changement de propriétaire / Véhicules Charge utile > à 1000 kg	13 000
9	CG Changement de propriétaire / Vélomoteurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	6 000
10	CG Duplicata Véhicules Charge utile ≤ à 1000 kg	14 000
11	CG Duplicata Véhicules Charge utile > à 1000 kg	17 000
12	CG Duplicata Vélomoteurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	11 000
13	CG Transformation - RTI + CG Véhicules lourds et autocars	81 000
14	CG Transformation - RTI + CG Véhicules légers et minibus	56 000
15	CG Transformation - RTI + CG Vélomoteurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	16 000
16	CG Renouvellement Nouveau format (détérioration, expiration, levée de gage, immatriculation particulière, banalisation, changement région, etc.)	6 000
17	CG Renouvellement Ancien format	6 000
18	CG Inscription de gages + CG / Véhicules Charge utile ≤ à 1000 kg	24 000
19	CG Inscription de gages + CG / Véhicules Charge utile > à 1000 kg	36 000
20	CG Inscription de gages + CG / Vélomoteurs et motocyclettes, Tricycles et quadricycles à moteur	21 000
21	Certificat de mise en circulation international	10 000
22	Immatriculation en W – Validité annuelle	50 000
23	Immatriculation en WW / Par véhicule	10 000

**C) PRESTATIONS RELATIVES AUX AUTORISATIONS ET CARTES DE TRANSPORT**

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
<b>Délivrance de licence de type I – Transport pour compte d'autrui (P1, D, M1 et Z2)</b>		
1	Première délivrance	40 000
2	Duplicata et Remplacement	10 000
3	Renouvellement de la Licence	20 000
<b>Délivrance de licence de type I – Transport pour compte d'autrui (P2, B, M2 et Z2)</b>		
<b>Première délivrance</b>		
4	Transporteurs opérant avec un parc inférieur ou égal à cinq (05) unités de véhicules	20 000
5	Transporteurs opérant avec un parc excédant cinq (05) unités de véhicules	30 000

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
6	Duplicata et Remplacement	10 000
7	Renouvellement de la Licence	12 500
<b>Délivrance de licence de type II – Transport pour compte propre (Z1 et Z2, M2, B, D)</b>		
8	Première délivrance	60 000
9	Duplicata et Remplacement	10 000
10	Renouvellement de la Licence	30 000
<b>Délivrance de licence de type II – Transport pour compte propre (P2)</b>		
11	Autorisation permanente de transport international	17 500
12	Autorisation ponctuelle de transport international	0
<b>Délivrance de licence pour le louage de véhicules (licence L)</b>		
13	Première délivrance	40 000
14	Duplicata et Remplacement	10 000
15	Renouvellement de la Licence	15 000
<b>Délivrance d'extrait de licence de transport ou de louage</b>		
16	Extrait de licence (Obligatoire pour chaque véhicule)	1 500
<b>Délivrance de Cartes d'autorisation de transport (cartes de transport)</b>		
17	Transport national	10 000
18	Transport international	11 000
19	Transport national d'hydrocarbures	17 000
20	Transport international d'hydrocarbures	18 000
21	Revalidation	1 500
22	Transport public de Bois par véhicule automobile	3 000
23	Transport public de Bois par charrette	1 500
<b>Délivrance d'une autorisation de transport exceptionnel</b>		
	Autorisation de transport exceptionnel	350 000

**D) PRESTATIONS RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULE TERRESTRES A MOTEUR**

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
1	Demande d'ouverture et d'exploitation (Personne morale)	200 000
2	Demande d'ouverture et d'exploitation (Personne physique)	100 000
3	Demande d'ouverture et/ou d'exploitation de centre ou structure spécialisée de formation à la conduite automobile	100 000
4	Demande d'ouverture et d'exploitation d'annexe d'autoécole	25 000
5	Demande d'autorisation ponctuelle	10 000
6	Demande de renouvellement de licence d'exploitation (Personne morale et physique)	25 000
7	Inspections techniques des véhicules-écoles	10 000
8	Transfert de dossiers de candidature de PC	5 000

## E) AUTHENTIFICATIONS DE TITRES DE TRANSPORT

N°	DESIGNATION DE LA PRESTATION	TARIF EN FCFA
1	Authentification de cartes grises, de permis de conduire, de licences et de cartes de transport	5 000

Le montant des timbres est inclus dans les tarifs des prestations fixés ci-dessus, à l'exception du timbre de 200 FCFA exigibles sur les demandes de prestations et du timbre de 5 000 FCFA exigible pour les formalités de vérification des véhicules à la Police Nationale et à la Gendarmerie Nationale.

Les recettes collectées profitent au budget de l'Etat.

La présente note qui prend effet pour compter du 18 avril 2018 en ce qui concerne les tarifs des prestations relatives au permis de conduire, et pour compter de sa date de signature pour les autres tarifs, est applicable jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires.

Ouagadougou, le

20-Avril

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Développement



### AMPLIATIONS :

- MINEFID/ CAB
- MMTMUSR / CAB
- DGCMEF
- DGTCP
- DGB
- RG
- I.G.F.
- PS/MTMUSR
- DGTCP/SAD
- DGTTM
- Toutes DRTMU
- Toutes TR
- Chrono